Clinique Vétérinaire Anima-Vet
294 rue François Mitterrand
01630 Saint-Genis-Pouilly
04-50-42-18-16
dr.michaud@anima-vet.fr

Dr Bertrand Michaud Ophtalmologie Vétérinaire

CES ophtalmologie - DU Microchirurgie Ophtalmologique- DU Exploration de la fonction visuelle
DIU Chirurgie rétino-vitréenne – Agréé pour le dépistage des MHOC

www.visionanimale.fr

Service d'Ophtalmologie – Fiche d'information

CHIRURGIE DE LA CATARACTE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre animal est atteint d'une cataracte, maladie du cristallin responsable de ses troubles visuels.

Votre ophtalmologiste vétérinaire vous propose une intervention car la chirurgie constitue la seule technique susceptible d'améliorer sa vision.

Cette fiche vous informe sur l'opération qui vous est proposé, sur ces résultats et ses risques.

LA CATARACTE : correspond à l'opacification du cristallin, lentille de forte puissance située à l'intérieur de l'œil (objectif d'un appareil photographique).

POURQUOI OPERER LA CATARACTE ? : Parce que ni les collyres, ni aucun médicament ne peuvent guérir une cataracte constituée.

L'OPERATION DE LA CATARACTE : l'intervention est réalisée sous anesthésie générale, en conditions chirurgicales aseptiques et sous microscope opératoire. Elle représente un geste chirurgical majeur car elle consiste à inciser l'œil pour en extraire un de ses constituants internes.

- Hospitalisation : l'intervention est dite ambulatoire (sans hospitalisation de longue durée) et nécessite une immobilisation minime de quelques heures à une journée.

- Anesthésie : Cette intervention se fait sous anesthésie générale, les animaux n'étant pas assez coopérants pour être opérés sous anesthésie locale. L'opération comporte donc tous les risques inhérents à l'anesthésie générale. Selon l'état de votre animal, un bilan biologique sanguin et/ou un examen cardiovasculaire approfondi peuvent être indiqués pour évaluer ces risques.

- L'extraction de la cataracte est réalisée avec ou sans l'aide d'une sonde ultrasonique. L'enveloppe du cristallin (capsule) est partiellement laissée en place ; il est exceptionnel de procéder à l'extraction totale du cristallin, sauf si celui-ci est luxé.

- Implantation, d'un cristallin artificiel (implant endo-oculaire) : le cristallin est remplacé par une lentille synthétique placée derrière la pupille Dans certains cas, il n'est pas possible d'implanter : opacifications importantes de la capsule postérieure, difficultés opératoires comprenant la stabilité ou la tolérance de l'implant.
  L'implantation allonge le temps opératoire.

- Incidents ou difficultés per-opératoires : ils sont rares et imprévisibles, et conduisent parfois à renoncer à l'implantation ; le déroulement de l'intervention peut être compliqué par une rupture de la capsule (moins de 5% des cas). L'extraction de la cataracte est parfois incomplète ; une hémorragie peut se produire et se résorbe spontanément en quelques jours (dans des cas exceptionnels, elle peut aboutir à la perte de la vision, voire à la perte de l'œil).

EVOLUTION POST-OPERATOIRE HABITUELLE :

- Dans la très grande majorité des cas, l'œil opéré est indolore. La récupération est très rapide et la vision s'améliore dans la semaine qui suit l'intervention pour se stabiliser au bout d'un mois environ. La présence d'autres lésions de l'œil peut limiter la récupération visuelle.

- Les soins locaux sont réduits à l'instillation des gouttes ; le port de la collerette est prescrit pour un temps variable. Il est parfois nécessaire de pratiquer l'ablation des fils de suture.

- Dans plus de 50% des cas peuvent survenir, au cours des mois qui suivent l'intervention, une ou des opacifications secondaires (dites cataractes secondaires) qui, très occasionnellement gênent la vision de l'animal et peuvent nécessiter une ré intervention

LES COMPLICATIONS DE LA CHIRURGIE DE LA CATARACTE :

Bien qu'elle soit parfaitement standardisée et suivie d'excellents résultats, l'opération de la cataracte n'échappe pas à la règle selon laquelle il n'existe pas de chirurgie sans risque. Il n'est donc pas possible à votre ophtalmologiste vétérinaire de garantir formellement le succès de l'intervention. Les complications sévères de cette intervention sont très rares ; elles peuvent nécessiter une ré-intervention et aboutir, dans les cas extrêmes, à la perte de la vision de l'œil opéré, voire à la perte de l'œil. Il s'agit de :

- Augmentation de la pression intra-oculaire *(plus fréquent chez les races prédisposées : Bouledogue, Boston, Jack Russell, Fox Terrier, Springer Spaniel…)*
- Infections
- Décollement rétinien
- Trouble cornéen
- Extraction incomplète de la cataracte
- Déplacement du cristallin artificiel
- Traumatisme de l'œil par le patient ou son entourage
- D'autres complications moins sévères : cicatrice non étanche, cicatrice apparente, hématome du « blanc de l'œil », inflammation transitoire de l'œil.

Votre ophtalmologiste vétérinaire est disposé à répondre à toute question complémentaire que vous souhaiteriez lui poser.

Document remis le __/__/____ par le Dr Bertrand Michaud

Je
Soussigné ……..reconnais que la nature et les risques de l'intervention que va subir mon animal …… m'ont été expliqués en termes que j'ai compris et que le Dr Bertrand Michaud a répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant et je donne mon accord pour la réalisation de l'acte qui m'est proposé.

Document à transmettre par mail ou par courrier au plus tard la veille de l'opération à dr.michaud@anima-vet.fr

Date et signature

Le double de ce document est conservé par votre ophtalmologiste vétérinaire